VILLE DE GODERVILLE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze du mois d'octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le huit octobre deux mille vingt-six, s'est réuni dans la Mairie, sous la présidence de M. CARLIÈRE Frédéric, Maire.

La séance a été publique.

Etaient présents :
Messieurs BAYARD Antoine, CARLIÈRE Frédéric, DENEUFVE David, FLEURY Philippe, LEGROS Mathieu, MARTINEZ Jean-Luc, PASQUET Patrice, REVOL Philippe, ROSE Marc, VASSEUR Olivier et VOGEL Benjamin.
Mesdames AUGER Emilie, COURSAULT Stéphanie, COZIC Bernadette, IFTISSEN Odile, LEBER Sophie, POULTIER Sabrina, RÈVET Géraldine et VANIER Pascaline.

Étaient absents et excusés :
Monsieur BOUXIN Jean-Michel.
Mesdames CHEDRU Dominique, FAGOT Ornella et ORTA GOMES Ludivine.

Pouvoirs :
Madame CHEDRU Dominique donne pouvoir à Madame VANIER Pascaline.
Madame FAGOT Ornella donne pouvoir à Monsieur MARTINEZ Jean-Luc.
Madame ORTA GOMES Ludivine donne pouvoir à Monsieur CARLIERE Frédéric.

Secrétaire de séance *:*
Monsieur VOGEL Benjamin.

Le procès-verbal de la précédente séance est soumis à approbation.
Il est adopté à l'unanimité.

Sauf indication contraire, les délibérations sont adoptées à l'unanimité des membres présents et représentés.

Question n° 1 : Désignation d'un référent commune pour la Mission Locale Caux Vallée de Seine

Considérant la candidature de Madame VANIER Pascaline qui a été enregistrée en Mairie, après accord commun au sein de la collectivité ainsi que celle de Madame COURSAULT Stéphanie.
Les candidatures sont soumises au vote comme suit :

Titulaire :	Suppléant :
VANIER Pascaline	COURSAULT Stéphanie

Après dépouillement des bulletins,

Nombre de votants :	22
Bulletins blancs ou nuls :	0
Nombre de suffrages exprimés :	22
Sièges à pourvoir :	**1 délégué et 1 suppléant**

Sont PROCLAMEES ELUES :

Titulaire :	Suppléant :
VANIER Pascaline	COURSAULT Stéphanie

Question n° 2 : Adoption du rapport Ciné Seine 2025

Considérant que le rapport annuel de CinéSeine a été transmis à la Mairie le 18 août 2026 et qu'il a été présenté par Mme VANIER Pascaline comme suit :

1981 entrées/24 séances/ moyenne de 83 spectateurs par séance et 1cinéma plein air.

Le rapport annuel du mandataire 2025 de CinéSeine est approuvé.

Question n° 3 : Demande de retrait de la commune de Quincampoix-Fleuzy du Syndicat Départemental d'Energie

Vu la délibération du 25 juin 2026 de l'organe délibérant du SDE76 décidant de consentir au retrait de la commune de Quincampoix-Fleuzy du SDE76 et sollicitant l'accord des conseils municipaux et des conseils communautaires des communes et des EPCI membres conformément aux conditions de majorité requises par la création de l'établissement,

Vu la notification en date du 19 août 2026 au Maire de GODERVILLE de ladite délibération de l'organe délibérant du SDE76, au titre de l'article, qui ouvre au Conseil Municipal un délai de trois mois pour se prononcer sur le retrait envisagé,

Considérant que le retrait de la commune de Quincampoix-Fleuzy du SDE76 ne peut intervenir qu'avec le consentement de l'organe délibérant de l'établissement et l'accord des conseils municipaux et des conseils communautaires des communes et des EPCI membres, exprimé dans les conditions de majorité requises pour la création de l'établissement ;

Considérant que le Conseil Municipal de GODERVILLE doit se prononcer dans le délai de trois mois à compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant au Maire, et qu'à défaut de délibération dans ce délai, la décision de la commune est réputée défavorable au retrait.

Considérant que le retrait de la commune de Quincampoix-Fleuzy est de nature à préserver la cohérence des compétences exercées par le SDE76 et ne compromet pas son fonctionnement ni sa stabilité.

Le Conseil Municipal **S'ABSTIENT** de donner un avis au retrait de la commune de Quincampoix-Fleuzy du SD76 tel qu'envisagé par la délibération de son organe délibérant en date du 25 juin 2026, et ce dans les conditions prévues à l'article L.5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Question n° 4 : Approbation de la Décision Modificative n°2/2026

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de créer des provisions pour régler les intérêts de la ligne de trésorerie.

De ce fait, il est nécessaire d'effectuer les modifications de crédits comme suit :

Ajustement de crédits :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		***Recettes***	
Article(Chap) - Opération	*Montant*	*Article(Chap) - Opération*	*Montant*
6042 (011) : Achats de prestations de services	-5 000,00		
6231 (011) : Annonces et insertions	-3 000,00		
6236 (011) : Catalogues et imprimés	-1 000,00		
6245 (011) : Transports de personnes extérieures	-300,00		
62878 (011) : Remb. frais à des tiers	-700,00		
6618 (66) : Intérêts des autres dettes	10 000,00		
Total dépenses :	**0,00**	**Total recettes :**	**0,00**

Total Dépenses	**0,00**	**Total Recettes**	**0,00**

Question n° 5 : Approbation de l'avenant du marché public « les places »

L'édile expose qu'au vu des modifications introduites et des dégradations, le montant du marché de travaux du lot n°3 « Espaces verts – Mobiliers Urbains – Jeux - Clôture » confié à la société VALLOIS SAS Agence Estuaire, a été définitivement réévalué, passant de **369 743.48 euros HT à 383 763.28 euros HT**, soit une augmentation de **3.79 %** (14 019.80 € HT, soit 16 823.76 € TTC).

Cette évolution représente **une hausse de 0.52 % du montant total du marché initial**.

Question n° 6 : Désaffectation et déclassement de la parcelle AD 194 – Parking Rue Gustave Flaubert

Considérant que le terrain concerné appartient actuellement au domaine public communal en raison de son affectation à usage public, qu'il n'est plus affecté à l'usage direct du public ni à un service public et qu'il convient préalablement à toute cession de constater sa désaffectation puis de prononcer son déclassement du domaine public communal afin de l'intégrer au domaine privé de la commune,
Monsieur le Maire rappelle que la vente des parkings s'élève à **25 000 euros**, il convient de désaffecter et de déclasser du domaine public communal le terrain section AD 194, d'une superficie de 350 m², situé rue Gustave Flaubert – 76110 GODERVILLE.

Question n° 7 : Cession et alinéation de la parcelle AH186 – 4 Rue Saint-François

L'édile rappelle qu'une convention de partenariat en date du 27 septembre 2024 a été signée avec SEMINOR pour la rénovation et la réhabilitation de l'immeuble nommé « école des garçons ».
L'intérêt de céder cette parcelle à la société anonyme d'économie mixte immobilière de Normandie, dénommée SEMINOR est de construire un collectif de 20 logements sociaux pour un montant de **184 000 € TTC et FAI inclus.**
Pour ce faire, il convient d'aliéner le terrain cadastré AH186, d'une superficie d'environ 1 458m² sis 4 Rue Saint-François – 76110 GODERVILLE au profit de SEMINOR.

Question n° 8 : Révision de la Taxe d'Aménagement au 1er janvier 2028

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu une lettre d'observation Préfectorale en date du 1er juillet 2026 notifiant que le I de l'article 1635 quater M du Code Général des Impôts prévoit que le taux de taxe d'aménagement fixé par une commune ou un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre ne peut être inférieur à 1 % et ne peut excéder 5 %.
Les membres du Conseil Municipal décident donc d'annuler et de remplacer la délibération n°7 du 05 juin 2026 et d'instituer à compter du **1er janvier 2028, un taux de 5 % sur l'ensemble du territoire communal,** tout en précisant que la délibération est valable pour une durée **d'un an reconductible.**

Question n° 9 : Participation 2026 au Fonds d'Aide aux Jeunes

Monsieur le Maire rappelle que comme chaque année, la participation sollicitée par le Département est fixée à 0.23 euros par habitant en 2026 et que le nombre de jeunes en besoin d'insertion est en perpétuelle augmentation (dispositif public d'aide financière pour les jeunes de moins de 25 ans en difficulté financière ou sociale, afin d'adapter et de soutenir leurs parcours vers l'autonomie et l'insertion socioprofessionnelle). Il précise que le nombre d'administrés est de **2 818.**
Une participation de **648.14 €** est donc approuvée.

Question n° 10 : Aide aux lieux pour la saison culturelle 2025-2026 de La Ficelle

Monsieur le Maire expose que la salle culturelle « La Ficelle » peut prétendre à une subvention de la part du Département de la Seine-Maritime au titre de l'aide aux lieux, sous réserve de sa programmation culturelle. Cette aide financière est un réel soutien aux structures qui œuvrent dans le champ de la culture et des solidarités.
Le Conseil Municipal acte le principe de demande de subvention mentionné ci-dessus et sollicite une subvention de **1 500 €.**

Question n° 11 : Demande de subvention auprès du Département de la Seine-Maritime pour l'aide à la restauration du patrimoine « Eglise »

- Travaux de rénovation de l'Eglise : restauration du patrimoine communal

Devis « Goument Gilbert » pour la restauration de l'escalier : 3 613.07 € HT
Devis « IDEX » pour le remplacement de lustres rayonnants gaz : 54 983.39 € HT
MONTANT TOTAL : 58 596.46 € HT
Taux de participation sollicité : 30% soit 17 578.94 €
Reste à charge pour la commune : **41 017.52 €**

Question n° 12 : Demande de subvention auprès du Département de la Seine-Maritime pour l'aide à l'installation de systèmes d'éclairage performants dans les bâtiments publics

- Travaux de rénovation énergétique : bâtiments publics

Devis « Alain Rénovatoin » pour la modification de l'éclairage à la Mairie, aux vestiaires stade de football et au foyer des Ainés : 6 714.21 € HT
MONTANT TOTAL : 6 714.21 € HT
Taux de participation sollicité : 50% soit 3 357.10 €
Reste à charge pour la commune : **3 357.11 €**

Question n° 13 : Location d'un local professionnel sis 7 place Godard des Vaux et fixation du tarif de location

Monsieur le Maire informe que Monsieur Romain TANNE, ostéopathe, a pris congé du bail professionnel (préavis de 6 mois à compter du 22 juin 2026) pour le local situé 7 place Godard des Vaux – GODERVILLE et que Monsieur Théo LANDRIN, également ostéopathe souhaiterait reprendre ledit bail professionnel.
Les conseillers municipaux approuvent la reprise du bail professionnel par Monsieur Théo LANDRIN à compter du 1er novembre 2026 et déterminent que le montant du loyer sera de **450 € mensuels** avec dépôt de garantie du même montant.
L'Office Notarial « Notaires Seine Estuaire de Goderville » est chargée de la gérance du bien.

Question n° 14 : Création de deux emplois permanents

L'édile expose qu'il souhaiterait créer deux emplois permanents à compter **du 1er novembre 2026** comme suit, tout en précisant que les deux agents concernés par ces créations exercent depuis deux ans au sein de la collectivité et ont débuté par un contrat aidé (Parcours Emploi Compétences), puis des accroissements temporaires d'activité et enfin par des emplois saisonniers :

Deux emplois permanents d'agent des espaces verts et des bâtiments communaux relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'adjoint technique à temps complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 35/35ème.

Question n° 15 : Mise à jour du tableau des effectifs au 1er novembre 2026

Suite à la création de deux emplois, le tableau est modifié comme suit **à compter du 01/11/2026** :

Emplois permanents à temps complet :

Cadres d'emplois	Grades	Nombre d'emplois	
Filière administrative		**01/09/2026**	**01/11/2026**
Attaché	Attaché	**1**	**1**
Rédacteur territorial	Rédacteur principal 1ère classe	**1**	**1**
Rédacteur territorial	Rédacteur	**0**	**0**
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1ère classe	**0**	**0**
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 2ème classe	**1**	**1**
	Adjoint administratif	**1**	**1**
Filière technique		**01/09/2026**	**01/11/2026**
Technicien territorial	Technicien principal 1ère classe	1	1
Adjoint technique	Adjoint technique principal 1ère classe	1	1
	Adjoint technique principal 2ème classe	0	0
	Adjoint technique	11	**13**
Filière sanitaire et sociale		**01/09/2026**	**01/11/2026**
Agent spécialisé des écoles maternelles	Agent spécialisé Principal 1ère classe des écoles maternelles	2	2
Filière sportive		**01/09/2026**	**01/11/2026**
Educateur des Activités Physiques Sportives	Educateur des activités physiques sportives principales 1ère classe	1	1

Emplois permanents à temps non complet :

Cadres d'emplois	Grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire de service	
Filière technique		**01/09/2026**	**01/11/2026**
Adjoint technique	Adjoint technique	1 à raison de 15 h hebdomadaires	1 à raison de 15 h hebdomadaires

Question n° 16 : Signature d'un contrat Parcours Emploi Compétences (PEC)

L'édile explique qu'un jeune scolarisé en IME est venu réaliser un stage d'immersion au sein du service technique, en juin dernier et que son sérieux et ses compétences, lui ont permis d'obtenir un emploi saisonnier jusqu'au 31 octobre 2026. Après prise de contact avec la Mission Locale, il s'avère qu'il est possible de poursuivre l'embauche via une PEC permettant l'insertion et l'acquisition d'une expérience, tout en soulignant que ce contrat porte sur des emplois visant à satisfaire des besoins collectifs temporaires et il ne peut se substituer à un emploi statutaire. Il est aussi précisé que ce type de recrutement ouvre droit à une aide financière en pourcentage du taux brut du salaire minimum de croissance (SMIC) par heure travaillée. **L'aide de l'Etat des CUI-CAE correspond à une durée de travail hebdomadaire de 21 heures remboursées à hauteur de 37% du SMIC.**
Le Conseil Municipal autorise **le recrutement d'un contrat « PEC » à compter du 1er novembre 2026 pour une durée initiale de contrat de neuf mois avec reconduction par tranche de six ou neuf mois maximums dans la limite d'une durée total de vingt-quatre mois sauf dérogation légale.**

Question n° 17 : Adhésion à la convention de participation prévoyance - Contrat Groupe « PREVOYANCE »

Monsieur le Maire expose que, conformément aux dispositions des articles L.827-7 et L.827-8 du code général de la fonction publique, les Conseils d'Administration des Centres de Gestion de la FPT des départements du Calvados (14), de l'Orne (61) et de la Seine-Maritime (76) ont décidé de s'associer pour mettre en place des conventions de participation mutualisées dans le domaine de la protection sociale complémentaire, pour les agents des collectivités affiliées et non affiliées du ressort de chaque Centre de Gestion, à compter du 1er janvier 2023, pour une durée de 6 ans.
A l'issue de la procédure de consultation, le CDG76 a souscrit une convention de participation pour le risque « Prévoyance » auprès de la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) pour une durée de six (6) ans. Cette convention prend effet le 1er janvier 2023, pour se terminer le 31 décembre 2028.
Les collectivités territoriales et établissements publics peuvent désormais adhérer à la convention de participation sur délibération de leur assemblée délibérante, après consultation de leur Comité Social Territorial.

Caractéristiques contrat-groupe « prévoyance – maintien de rémunération »

Le contrat-groupe « prévoyance » propose une formule de garanties répondant à l'obligation des employeurs territoriaux de participer financièrement au contrat de leurs agents dont les garanties minimales, précisées par le décret n°2022-581 du 20 avril 2022, doivent être les suivantes :

- la garantie « incapacité de travail » à hauteur de 90% du TIN,
- la garantie « Invalidité » à hauteur de 90% du TIN,
- la garantie « Décès » capital à hauteur de 25% du traitement brut annuel,
- la garantie « Maintien du régime indemnitaire » à hauteur de 50% du RIN pendant la période de demi-traitement.

Les taux de cotisation proposés sont maintenus les deux premières années puis, en cas de majoration éventuelle, l'augmentation est plafonnée à 5% par an.
Il revient à chaque agent de décider d'adhérer à titre individuel au contrat-groupe « prévoyance » sans questionnaire médical et sans délai de stage s'il adhère dans les 12 mois suivant l'adhésion de l'employeur ou suivant son recrutement. A l'issue de cette période, un délai de stage de 6 mois est applicable.

Participation financière de l'employeur

L'adhésion à la convention de participation proposée par le Centre de Gestion est conditionnée au versement d'une participation financière versée aux agents ayant souscrit un contrat avec la MNT.
Le montant alloué peut être soit identique pour l'ensemble des agents, soit modulé dans un but d'intérêt social en prenant en compte le revenu de l'agent.
L'aide financière mensuelle est à ce jour obligatoire sur la base d'un montant minimum de référence fixé par décret à hauteur de 7€/mois/agent.

Questions diverses et communications :

Programme des festivités organisées par la commune :
18.10.26 à 9h30 : octobre rose – parking de La Ficelle
24 et 25.10.26 à 20h30 et 15h00 : Les Misérables - Compagnie Corinthe - La Ficelle
08.11.26 à 15h00 : Le Père Noël est une ordure – Les K-Barrés – La Ficelle
10.11.26 à 18h00 et 20h30 : Ciné-Seine à La Ficelle

Monsieur le Maire lit la demande de la FNACA qui sollicite un emplacement dans Goderville nommé « 16 mars 1962 ». Les membres du Conseil Municipal décident de nommer le parking sis à proximité du Crédit Agricole « place 16 mars 1962 ». L'édile l'annoncera lors de l'assemblée générale du 17 octobre 2026.

Monsieur le Maire poursuit la séance par un point communautaire.

- *Il expose que des recrutements de techniciens sont en cours, notamment le poste de Directeur Général des Services et celui de Directeur Général de l'Administration.*
- *Il évoque les difficultés financières de l'association « les Pitchouns », notamment celles rencontrées sur le site de Sausseuzemare en Caux. Seuls 7 enfants sont accueillis à temps complet.*
 Le site de Bréauté « La chaumière » se porte bien et pourrait perdurer.
 La communauté de communes participe financièrement à hauteur de 150 000 euros par an.
 L'EPCI a pour projet de financer à hauteur de 75 000 euros dès l'an prochain, ce qui entrainerait probablement la fermeture du site « Les Pitchouns » étant donné que le budget est déjà négatif.
- *Il informe que la REOM n'augmentera pas en 2027.*

Monsieur FLEURY Philippe prend la parole pour évoquer l'écluse expérimentale implantée depuis quelques semaines sur la route « Emile Bénard ». La volonté était de faire ralentir la vitesse en entrée de bourg et de créer deux places de stationnement. Après discussion et échanges, les membres du Conseil Municipal décident de retirer cette écluse car elle occasionne trop de « bouchons » aux heures de pointe.

Enfin, l'édile remercie :

- *Les membres de son Conseil Municipal pour leur présence,*
- *Les Adjoints pour leur présence et le suivi de leurs délégations,*
- *La Directrice Générale des Services pour son sérieux et la qualité du travail accompli au quotidien*

Sans autre question ni remarque, la séance a été levée à 19h45 heures.

Extraits de délibérations adressés **en version dématérialisée via ACTES**

QUESTION N° 1 REGISTRE DES DELIBERATIONS PAGE 143
- ✓ *Désignation d'un Référent commune pour la Mission Locale Pays de Caux Vallée de Seine*

QUESTION N° 2 REGISTRE DES DELIBERATIONS PAGE 145
- ✓ *Adoption du rapport annuel 2025 du mandataire CinéSeine*

QUESTION N° 3 REGISTRE DES DELIBERATIONS PAGE 147
- ✓ *Demande de retrait de la commune de Quicampoix-Fleuzy du SDE76*

QUESTION N° 4 REGISTRE DES DELIBERATIONS PAGE 149
- ✓ *Approbation de la décision modificative n°02/2026*

QUESTION N° 5 REGISTRE DES DELIBERATIONS PAGES 151 à 152
- ✓ *Approbation de l'avenant pour les travaux d'aménagement du cœur de villes « les places »*

QUESTION N° 6 REGISTRE DES DELIBERATIONS PAGE 154
- ✓ *Désaffectation et déclassement de la parcelle AD194 – parking rue Gustave Flaubert*

QUESTION N° 7 REGISTRE DES DELIBERATIONS PAGE 156
- ✓ *Cession et aliénation de la parcelle AH186 – 4 rue Saint François*

QUESTION N° 8 REGISTRE DES DELIBERATIONS PAGE 158
- ✓ *Révision du taux applicable au 01.01.28 de la taxe d'aménagement*

QUESTION N° 9 REGISTRE DES DELIBERATIONS PAGE 160
- ✓ *Participation 2026 au Fonds d'Aide aux Jeunes*

QUESTION N° 10 REGISTRE DES DELIBERATIONS PAGE 162
- ✓ *Demande de subvention au Département 76 : aide aux lieux : La Ficelle*

QUESTION N° 11 REGISTRE DES DELIBERATIONS PAGE 164
- ✓ *Demande de subvention au Département 76 : aide à la restauration du patrimoine : église*

QUESTION N° 12 REGISTRE DES DELIBERATIONS PAGE 166
- ✓ *Demande de subvention auprès du Département 76 : aide à l'installation de systèmes d'éclairage performants dans les bâtiments publics*

QUESTION N° 13 REGISTRE DES DELIBERATIONS PAGE 168
- ✓ *Fixation du tarif de location pour le local professionnel sis 7 place Godard des Vaux*

QUESTION N° 14 REGISTRE DES DELIBERATIONS PAGE 170
- ✓ *Création de deux emplois permanents au 1er novembre 2026*

QUESTION N° 15 REGISTRE DES DELIBERATIONS PAGES 172 à 173
- ✓ *Modification du tableau des effectifs au 1er novembre 2026*

QUESTION N° 16 REGISTRE DES DELIBERATIONS PAGE 175
- ✓ *Signature d'un emploi parcours compétences au 1er novembre 2026*

QUESTION N° 17 REGISTRE DES DELIBERATIONS PAGES 177 à 179
- ✓ *Adhésion à la convention de participation prévoyance avec le CDG76*

Signature du secrétaire de séance *Signature du Maire*